

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**DECISION N° 20231003_P_104
DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention de prestations avec Marine SCHMITT dans le cadre de 4 animations prévues à La Crèche Les Matrus, sur le thème de la nature et du « jouer dehors ».

Le Président,

N° 20231003_P_104

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Marine SCHMITT
Le Betz
43200 LAPTE**

N° SIRET : 749 818 308 000 35

Pour l'organisation de 4 animations prévues à La Crèche Les Matrus, sur le thème de la nature et du « jouer dehors ».

Dates et lieu :

A partir du 12 octobre 2023 à La Crèche Les Matrus.

Public concerné :

Enfants de 6 mois à 2 ans.

Montant : 420.00 € TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 03 octobre 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20231003-20231003_P_104-AU
Reçu le 09/10/2023